

## COLLEGE SAINT AUGUSTIN

### FACTURATIONS ANNUELLES

L'établissement change de logiciel dès la rentrée prochaine, toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « ecoledirecte » dont vous recevrez les codes courant septembre.

☞ **Facturation ANNUELLE** : mi-octobre : Contribution, restauration (forfait et repas « externe » de septembre).

☞ **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3<sup>ème</sup> trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives entraînant éventuellement un surcoût, secourisme...

Mode de règlement :

- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2019 à juillet 2020.

**Important** : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 22 Août 2019, accompagné d'un **RIB**

- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril

Pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1<sup>ère</sup> échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

### MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

**490,00 € par enfant soit 49,00 € / mois sur 10 mois**

**N.B.** : En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commencé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.

### RESTAURATION (📄 FICHE JOINTE - A COMPLETER )

Forfait 4 jours	Forfait 2 jours *	Occasionnel
<b>590,00 €</b>	<b>295,00 €</b>	<b>5,02 €</b>

\*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2019/2020 »

### PARTICIPATION ANNUELLE A RAJOUTER SI :

Inscription section Basket => GRATUIT - Section Labellisée

Inscription section Danse Jazz => GRATUIT - Section Labellisée

Inscription section Escrime => Le montant sera déterminé à la rentrée

☞ **Voyage scolaire 4ème** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration.

Un acompte de 30 euros par mois et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

☞ **Une réduction de 10%** est appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, **pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M.** (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur – Le Porsmeur, Groupe scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin).

Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie Saint Thégonnec. Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

☞ **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

### ETUDES

Matin de 7H45 à 8H40	Soir de 16H45 à 18H15
<b>Gratuit</b>	<b>26,50 € / trimestre</b>